



REGION DU CENTRE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU  
\*\*\*\*\*  
PREFECTURE DE BAFIA  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DES AFFAIRES GENERALES  
\*\*\*\*\*

CENTRE REGION  
\*\*\*\*\*  
MBAM AND INOUBOU DIVISION  
\*\*\*\*\*  
SENIOR DIVISIONAL OFFICE BAFIA  
\*\*\*\*\*  
GENERAL AFFAIRS SERVICES  
\*\*\*\*\*

## ADDITIF N°001

N°001 et 002 /AONO/RCE/J04/SIGAM/CDPM/2026 C /CIPM/2026 EN PROCEDURE  
D'URGENCE

- Pour les travaux de réhabilitations du tronçon de route : Berge du Mbam–Gah-Gwbah-KOP (23,700 km) dans la C-DEUK ;
- Pour les travaux de construction et de reconstructions des ouvrages effondres dans le Mbam et Inoubou.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

### 1.1 Critères éliminatoires

#### 1.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence du cautionnement de soumission accompagné du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis (caution timbrée) (DAO n°01) ;
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de quarante-huit (48) heures accordée lors de l'ouverture des plis (excepté la caution de soumission) (DAO n°01 et n°02) ;
- c) Absence de l'attestation de catégorisation relatif à la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/MINMAP/CAB du 26 décembre 2023 pour les catégories « B » (DAO n°01 et n°02) ;
- d) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées dans le dossier Administratif (DAO n°01 et n°02) ;

**NB : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux.**

- e) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; (DAO n°01 et n°02)

;

- f) l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée (DAO n°01 et n°02) ;
- g) Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels (DAO n°01 et n°02) ;

**h) Offre financière:**

- Offre financière incomplète ; (DAO n°01 et n°02) ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ; (DAO n°01 et n°02) ;
- Absence d'un sous-détail de prix. (DAO n°01 et n°02) ;
- Absence de la capacité financière qui est de 30 % du montant prévisionnel conformément à la circulaire n°00003/LC/PRC/MINMAP/CAB du 17 mars 2026. (DAO n°01)

**NB: les ouvertures sont prévues le jeudi 23 avril ainsi qu'il suit pour les DAO n°01 et 02 :**

**1.2 Règlement Particulier de l'Avis d'Appel d'Offre. (RPAO)**

Remise des offres : **12 heures**

Ouverture des offres : **13 heures**

- **Considérer les valeurs du BPU dans le DAO n°02**
- **Considérer les valeurs série 100, et série 400 aussi dans le DQE ainsi que 600 dans le BPU**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES (CCAP)**

**Article 47- Edition et diffusion du présent marché**

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de [Vingt (20)] exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué.

### 1.3 REGLEMENT GENERAL DE L ' APPEL D' OFFRES (RGAO)

- Art.37. 5. en cas de recours, il doit être adressé, au Comité chargé de l'examen des recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de passation des marchés concernée, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics, et à l'Autorité chargée des marchés publics.
- Le délai prévu pour la signature du marché dans le RGAO est ramené 05 jours ouvrable comme le stipule le code des marches publics a son article 107(1) (DAO n°01 et n°02) ;
- La déclaration de non abandon des marchés est annulée et retirée de la grille d'évaluation des offres ;
- La capacité financière est annulée et retirée parmi les critères essentiels des DAO susvisés ;
- L'examen du projet du projet de marché par la CIPM est annulé (DAO n°01 et n°02).

#### . Article 12- Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés dans les conditions suivantes :

- 1 2.1 Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des travaux. **Cet Ordre de service** est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de **sept (7) jours calendaires** ;
- Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant ;
- le Montant du cautionnement de soumission est de 2% soit 2 000 000 FCFA pour le DAO n°01 ;

#### 1.4 Critères Essentiels de qualification des candidats pour le DAO n°01 :

- La présentation générale ;
- La référence technique ;
- La note méthodologique ;
- Le planning d'exécution des travaux signés ;
- Les moyens en personnel de l'entreprise ;
- Les moyens en matériels et en équipements ;
- Le CCTP paraphé, daté et signé à la dernière page ;
- Le CCAP paraphé, daté et signé à la dernière page ;

Bafia, le 21 AVR 2026

Le Préfet,



*Ndongo Ndongo Jean-Laxare*  
Administrateur Civil Principal